



## Le curateur peut-il être nommé gérant

Par **melanie.descours**, le **05/02/2020** à **14:56**

Le curateur peut-il être nommé gérant dans une société ou la personne placée sous curatelle est associé?

Il y a t-il un conflit d'intérêt ?

Par **Visiteur**, le **05/02/2020** à **15:28**

Bonjour

Sachant "qu'un majeur protégé ne peut continuer à assurer la gérance de la société du fait de la mesure et qu'il incombe donc au curateur et au tuteur d'un majeur protégé dirigeant de société de solliciter - auprès de la juridiction compétente - la désignation d'un administrateur provisoire".

Je ne pense pas que ce dernier puisse lui-même devenir dirigeant.